

FOND DE PLAN
 1. ABORNEMENT CADASTRAL DU TERRAIN BELVAL-OUEST - 02.2001
 2. BD-TOPO ESCH-SUR-ALZETTE/SANEM BD_L_TC - 2000 - ACT
 3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:
 PLAN PHOTOGRAMMETRIQUE - 2000 - GIE ERSID
 VERKEHRSPLANUNG LUXPLAN/SCHROEDERBAS - 03.2003

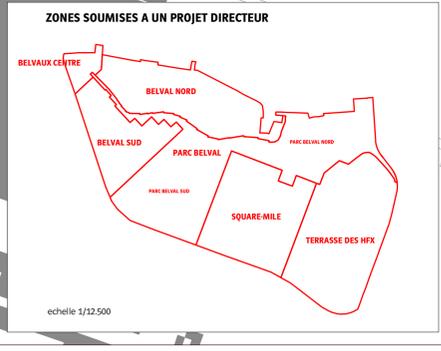
REMARQUES
 DÉLIMITATION ET COORDONNÉES
 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT N° 10.02028 DU 15 DÉCEMBRE 2003 DÉFINIT LA DÉLIMITATION DES SOUS-SECTEURS, LES DÉCHARGES ET LE TRAITEMENT DES SALES PLUVIALES ET LES RESTRICTIONS RELATIVES AUX AFFECTATIONS DANS LES ZONES INSCRITES AU CADASTRE DES CONTAMINATIONS. CES ZONES SONT REPRISES DANS LE PLAN N° 5-4002. LES FONDUS SITUÉS DANS LES ZONES DE PROTECTION CONTRE LES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES SONT REPRISES DANS LE PLAN N° 5-4002.
 VOIES DE CIRCULATION
 LES VOIES DE CIRCULATION ONT UNE VALEUR INDICATIVE ET POURRONT ÊTRE MODIFIÉES AU COURS DES ÉTUDES ULTRÉRIEURES.

- LEGENDE**
- BÂTIMENTS EXISTANTS
 - CFL
 - LIMITES COMMUNALES
 - LIMITÉ DE LA ZONE SOUMISE AU RÉGLEMENT BELVAL-OUEST
 - ZONE CENTRALE
 - ZONE D'HABITATION MOYENNE DENSITÉ
 - ZONE MIXTE A CARACTÈRE RESIDENTIEL
 - ZONE MIXTE "SQUARE-MILE"
 - ZONE MIXTE "HFx"
 - ZONE "PARC BELVAL-SUD"
 - ZONE "PARC BELVAL-NORD"
 - ZONE DE BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENT PUBLICS
 - ZONE AFFECTÉE AU CENTRE DE RECHERCHE GABRIEL LIPPMANN

- ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÈRE
- TERRAINS A ETUDES
- LOCALISATION BÂTIMENTS A USAGE PUBLIC
- BÂTIMENT REPÈRE / POINT DE VUE
- ZONE RÉSERVÉE A L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
- REZ-DE-CHAUSSE DES ÉDIFICES ADJACENTS PRIORAIREMENT RÉSERVÉS A DES AFFECTATIONS PUBLIQUES ET COMMERCIALES

- SOURCE BELVAL A METTRE EN VALEUR ET A INTÉGRER AU PLAN DIRECTEUR / AU PAP
- WUNSCHELBACH CANALISÉ
- TRAME VERTE
- ZONE RÉSERVÉE AUX INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- VOIE PRINCIPALE (SURFACE MIXTE: TRANSPORTS EN COMMUN, VOITURES, CYCLISTES, PIÉTONS)
- VOIE SECONDAIRE
- LIAISON OPTIONNELLE
- CHEMIN PIÉTON ET CYCLABLE
- COULOIR RÉSERVÉ A LA LIAISON MICHEVILLE
- CARREFOUR / CONNEXION A ETUDIER

- ZONE DESTINÉE AUX INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ET DE TRANSPORT EN COMMUN
- COULOIR RÉSERVÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN (BUS, TRAINS-TRAM ET AUTRES)
- INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES EXISTANTES
- ZONE DE PROTECTION DE SITES PARTICULIERS
- BÂTIMENTS ET STRUCTURES INDUSTRIELLES EXISTANTS, MIS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
- BÂTIMENTS ET STRUCTURES INDUSTRIELLES EXISTANTS CARACTÉRISTIQUES A CONSIDÉRER
- ÉMISSION BRUIT
- ZONE TAMPON PAR RAPPORT AUX ÉMISSIONS DE L'INDUSTRIE LOURDE



COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Signature: _____

CONSEIL COMMUNAL

Signature: _____

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

ÄNDERUNGEN

B			
f			
e			
d			
c			
b			
a	DAUF.2003	EP	INTÉGRATION DES RÉGLEMENTATIONS AVEC LE VOTE PRÉVISIONNEL
INDEX	DATEM	NAMM	ART DES RÉGLEMENTS

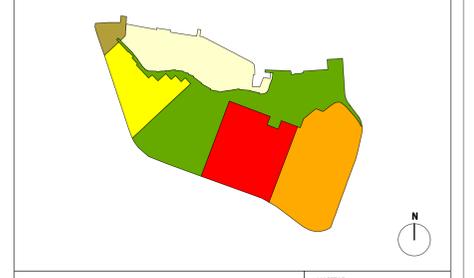
FRICHE BELVAL-OUEST

AUFTRAGGEBER
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - DATUR - en collaboration avec les Communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem
 4, RUE DU PLEBSITE L-1241 LUXEMBOURG
 TÉLÉPHONE: 4700000 - TÉLÉFAX: 4700000

DATEM / L'INTÉRESCHRIFT

AUFTRAGNEHMER
 DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES
 4, RUE EDWARD LIEB, 1205 LUXEMBOURG
 TÉLÉPHONE: 4700000 - TÉLÉFAX: 4700000

DATEM / L'INTÉRESCHRIFT



PLANNINGSITUATION
 GENEHMIGUNGSPLANUNG

MASSSTAB
 1: 2500

PLANNINHALT
 RÉGLEMENT SPECIAL BELVAL-OUEST _PARTIE GRAPHIQUE
 VERSION DU 11.07.2003 POUR LE VOTE DÉFINITIF

GEZ.	NAMM	DATEM	N° PROJET	N° PLAN	INDEX
GEZ.	EP	06.02	0009	G - 1 0 - 3 0	a
GEZ.				FORMAT 126 / 70	